

## CSP DU 20 NOVEMBRE 2017

### Avancement des mesures protocolaires à mi-parcours

En introduction de ce dernier CSP de l'année, le Directeur Général fait le bilan des avancées protocolaires mises en place. A mi-parcours du protocole, c'est environ 50% des mesures qui sont réalisées.

18 GT issus du protocole sont en cours, 6 ont rendu leurs conclusions et 7 n'ont pas encore commencé.

### Indemnitaires et statutaire

En terme indemnitaires plusieurs mesures ont été actées et certaines sont déjà en œuvre. C'est, par exemple, le cas du nouveau régime indemnitaire (RIST) sur lequel s'appuient toutes les revalorisations protocolaires, des nouveaux taux ISQ ou de la licence de surveillance pour les inspecteurs de surveillance.

En terme statutaire, la revalorisation des grilles n'est effective que pour les TSEEAC. Cependant, à cause du report du protocole PPCR, les revalorisations de 2018 sont reportées en 2019. Pour tous les autres corps c'est aussi le PPCR qui bloque les revalorisations indiciaires et les reporte à une date ultérieure non connue.

D'autres points n'ont pas avancé, ce qu'a dénoncé FO :

- La PIPC (Prime d'Intéressement à la Performance Collective) de 200€, normalement versée en fin d'année, n'est toujours pas validée par le guichet unique. Au vu de la forte augmentation du trafic ces deux dernières années, les personnels ont amplement mérité cette prime qui se fait attendre !
- L'arrêté pro/pro n'est toujours sorti. Cet arrêté est essentiel car, dans le cadre du protocole, il stabilise les taux et permet les avancements de la CAP de printemps qui aura lieu en juin. FO a donc demandé que cet arrêté sorte au plus vite afin que les personnels éligibles à l'avancement ne soient pas pénalisés.

Pour les personnels non titulaires, FO a demandé et obtenu que la subrogation soit effective à l'été 2018. Cette mesure est importante car elle permet d'aligner les agents contractuels sur les agents titulaires en cas d'arrêts maladie ou des congés maternité. De plus, il a été confirmé par le Secrétariat général que le corps des adjoints techniques du ministère serait ouvert en vue de la titularisation des agents contractuels en poste à Wallis et Futuna en 2018. Enfin, il a été confirmé que la mesure spécifique indemnitaire en faveur des médecins (+5% CISME) sera mise en paie début 2018.

### CTAC

Un décret détaillant le nouvel échelonnement indiciaire du CTAC nous est présenté. Il porte l'indice terminal à 979 au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 985 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (report d'un an dû au PPCR) et à 995 au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

FO se félicite de ces revalorisations qui permettront, pour ceux nommés sur ces emplois fonctionnels, de poursuivre un déroulement indiciaire et un meilleur taux de remplacement lors du départ à la retraite.

FO demande que ce décret soit publié au plus vite.

FO demande également que l'élargissement de la liste d'éligibilité à cet emploi fonctionnel, comme pour le RTAC, prévu dans le protocole, soit initié rapidement.

### PEQ

Afin de mettre à jour la liste des services ou organismes réorganisés pouvant ainsi bénéficier de nouveaux montants de la part « Evolutions des Qualifications », un arrêté modifié est présenté. Il sera envoyé au plus vite au guichet unique pour, espérons le, une validation début 2018 avec une date d'effet demandée au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Vos représentants SNNA-FO :

Laurent NOTEBAERT

Éric LALLIS

Vincent BACHELIER

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

